

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS SEANCE DU COMITE SYNDICAL du 28 septembre 2023

**Objet : Rapport annuel 2022 d'Axione Limousin**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit septembre à quatorze heures et trente minutes, le comité syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le dix-neuf septembre 2023, se réunit en session ordinaire, en salle de conférence, au site de Gaïa, 142 avenue Emile Labussière à Limoges, en présentiel et sous forme de visio-conférence, sous la présidence de Jean-Marie Bost, son Président.

En exercice : 54 – 164 voix

Présents : 30 (dont 7 procurations) - 92 voix

Votants : 30 Pour soit 92 voix

Sont présents :

Mr Jean-Marie BOST – 6 voix – PRESIDENT - PRESENTIEL  
Mme Hélène ROME – 6 voix – 2<sup>ème</sup> VP - VISIO  
Mme Hélène FAIVRE - 6 voix – 3<sup>ème</sup> VP – VISIO  
Mr Stéphane DESTRUHAUT – (procuration donnée à Mr Faucher) – 6 voix – 4<sup>ème</sup> VP  
Mr Jean-Pierre BERNARDIE – (procuration donnée à Mr Bachelier) – 2 voix – 5<sup>ème</sup> VP  
Mr Alain GRASS – 1 voix – 6<sup>ème</sup> VP – VISIO  
Mr Jean-Paul BARRIERE – 1 voix – 7<sup>ème</sup> VP - PRESENTIEL  
Mr Pierre ALLARD – 1 voix – VISIO  
Mr Jean-Louis BACHELLERIE – 1 voix – VISIO  
Mr Camille CARCAT – 1 voix - PRESENTIEL  
Mr Pierre COUTAUD – (suppléant de Mr Pierre Chevalier) – 2 voix – VISIO  
Mr Alain DETOLLE – (suppléant de Mme Collet-Dufays) – 1 voix - VISIO  
Mr Alain FAUCHER – 1 voix – PRESENTIEL  
Mr Marc FERRAND – 1 voix – VISIO  
Mr Albin FREYCHET – 15 voix – PRESENTIEL  
Mme Sylvie GERMOND – (suppléante de Mr Vilard) – 1 voix - VISIO  
Mr Thierry GODME – 1 voix - VISIO  
Mr Mathieu HAZOUARD – 15 voix – VISIO  
Mr Jean-Marie HORRY – 1 voix – PRESENTIEL  
Mr Christian JACQUIER – 1 voix – VISIO  
Mr Bernard LAUSERIE – (procuration donnée à Mr Horry) – 1 voix  
Mr Yves LE GOUFFE – (procuration donnée à Mr Muzette) – 1 voix  
Mr Vincent LEONIE – (procuration donnée à Mr Bost) – 2 voix  
Mr Guy MONTET – 1 voix – VISIO  
Mme Annick MORIZIO – (suppléante de Mr Lebois) – 6 voix – PRESENTIEL  
Mr Thierry MUZETTE – 1 voix – VISIO  
Mr Pierre PEYRAMAURE - 2 voix – PRESENTIEL  
Mme Valérie SIMONET – (procuration donnée à Mme H. Faivre) - 6 voix  
Mr Daniel SOURTY – (suppléant de Mr Delaporte) – 1 voix – VISIO  
Mr Pierre VERGNOLLE – (procuration donnée à Mr Montet) – 1 voix

Conseiller Départemental Hte-Vienne  
Vice-Présidente Département Corrèze  
Vice-Présidente Département Creuse  
Vice-Président Département Hte-Vienne  
Conseiller Agglo Bassin Brive  
Conseiller comm CC Marche Combraille Aquitaine  
Vice-Président CC Haut Limousin en Marche  
Président CC POL  
Vice-Président CC Ventadour Egletons Monédières  
Vice-Président CC Portes Creuse Marche  
Vice-Président du Syndicat de la Diège  
Vice-Président de la CC Creuse Grand Sud  
Vice-Président CC Noblat  
Conseiller communautaire CC Creuse Sud-Ouest  
Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine  
Conseillère communautaire de la CC Ouest Limousin  
Vice-Président CC Val de Vienne  
Conseiller Régional de la Région Nouvelle Aquitaine  
Vice-Président CC ELAN Limousin Avenir Nature  
Vice-Président CC Haut Limousin en Marche  
Conseiller communautaire CC ELAN  
Président de la CC Briance Combade  
Adjoint au Maire de la Ville de Limoges  
Vice-Président CC Briance Sud Haute-Vienne  
Vice-Présidente CD87  
Conseiller Communautaire CC Portes de Vassivière  
Délégué communautaire Syndicat de la Diège  
Présidente du Département de la Creuse  
Conseiller communautaire CC Pays Dunois  
Vice-Président de la CC du Pays de St Yrieix

Sont excusés :

Mr François VINCENT – (et son suppléant) – 15 voix – 1<sup>er</sup> VP  
Mr François BARNAUD – (et son suppléant) - 1 voix  
Mme Patricia BUISSON – (et son suppléant) – 6 voix  
Mr Jean-Jacques CAFFY – (et son suppléant) – 1 voix  
Mr Francis COMBY – (et son suppléant) – 1 voix  
Mr Jean DUCHAMBON – (et son suppléant) – 1 voix  
Mr Bruno FLEURY – (et son suppléant) – 1 voix  
Mme Sarah GENTIL – (et son suppléant) - 2 voix  
Mr Jean-François LABBAT – (et son suppléant) – 1 voix  
Mr Henri LECLERE – (et son suppléant) – 1 voix  
Mr Jean-Luc LEGER – (et son suppléant) – 6 voix  
Mr Etienne LEJEUNE – (et son suppléant) 1 voix  
Mr Jean-Marie MASSY – (et son suppléant) – 1 voix  
Mr Jean-Michel MONTEIL - (et son suppléant) – 1 voix  
Mr Philippe MOULIN – (et son suppléant) – 1 voix  
Mr Olivier MOUVEROUX – (et son suppléant) – 1 voix  
Mr Philippe NAUCHE – (et son suppléant) – 15 voix  
Mr Vincent PEYRESBLANQUES – (et son suppléant) – 1 voix  
Mr Christian PRADAYROL – (et son suppléant) - 2 voix  
Mr Philippe ROCHE – (et son suppléant) – 2 voix  
Mr Vincent TURPINAT – (et son suppléant) – 1 voix  
Mme Stéphanie VALLEE – (et son suppléant) – 6 voix  
Mr Philippe VIDAU – (et son suppléant) – 2 voix  
Mr Rémy VIROULAUD – (et son suppléant) – 2 voix

Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine  
Vice-Président Agglo Grand Guéret  
Vice-Présidente Département Corrèze  
Vice-Président CC Pays d'Uzerche  
Président CC Pays Lubersac Pompadour  
Vice-Président de la CC POL  
Conseiller Communautaire Tulle Agglo  
Adjointe au Maire de Limoges  
Vice-Président Tulle Agglo  
Conseiller communautaire Agglo Grand Guéret  
Conseiller Départemental Creuse  
Président CC Pays Sostranien  
Vice-Président CC Pays de Nexon Monts de Chalus  
Vice-Président CC Midi Corrèzien  
Conseiller Comm CC Xaintrie Val'Dordogne  
Président CC Bénévnt Grand Bourg  
Vice-Président de la Région Nouvelle Aquitaine  
Vice-Président CC Gartempe St Pardoux  
Vice-Président Agglo Bassin Brive  
Délégué titulaire du Syndicat de la Diège  
Vice-Président de la CC Creuse Confluence  
Conseillère Départementale de la Corrèze  
Vice-Président Agglo Bassin Brive  
Adjoint au Maire Ville de Limoges

REÇU EN PREFECTURE

1e 03/10/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-067-258728658-20230928-CS111\_D867-

N°867-1

Vu l'article L3131-5 du Code de la commande publique relative au rapport d'information de l'autorité concédante

Vu les articles R3131-2 et suivants du même code qui fixe les modalités de production dudit rapport ainsi que les données qu'il comprend ;

Considérant que tout délégataire de service public doit produire chaque année, avant le 1er juin, à l'autorité délégante « un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages et des services. Lorsque la gestion d'un service public est déléguée, ce rapport permet en outre aux autorités concédantes d'apprécier les conditions d'exécution du service public. »

Considérant qu'Axione Limousin a transmis à DORSAL son rapport annuel le 31 mai 2023.

Considérant que ce document doit être examiné par l'assemblée délibérante et, au préalable, par la Commission Consultative des Services Publics Locaux (article L.1413-1 du C.G.C.T.) qui s'est réunie le 25 septembre au matin.

Considérant que la Commission a émis un avis favorable avec les observations suivantes (Cf PV de la réunion ci-annexé) :

- Prévoir un audit sur pièce permettant de contrôler les engagements liés à l'avenant 25
- Réclamer au délégataire une mise à jour de son plan d'affaire portant sur les dernières années de la DSP
- Ouvrir les négociations sur la réalisation des investissements au cours des dernières années de la DSP, instaurant des modalités dérogatoires d'amortissement
- Commencer à ouvrir les discussions avec Axione Limousin pour anticiper la fin du contrat de concession afin de mener une prospective des biens que DORSAL pourra récupérer

Vu le rapport annuel du délégataire joint à la présente délibération ;

***Après avoir délibéré, les délégués du comité syndical prennent acte, à l'unanimité, du rapport annuel 2022 d' Axione Limousin.***

**Jean-Marie BOST**  
**Président de DORSAL,**



**Certifié transmis au représentant de l'Etat le**  
**Publié par affichage le :**



N°867-2